



DÉCISION

N° : 2024-96

Exécutoire le : 06 MAI 2024

Publiée le : 06 MAI 2024

Visée le : 02 MAI 2024

Notifiée le : 03 MAI 2024

MARCHES PUBLICS
Accord cadre n°23057
Achat d'une solution de gestion de flotte mobile
Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23057 relatif à l'achat d'une solution de gestion de flotte mobile pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Le montant maximum annuel de l'accord cadre est de 20 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise Société Française du Radiotéléphone (SFR) SA domiciliée 16, rue du Général Alain de Boissieu, 75015 PARIS.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire : SFR

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine, accès, infra et gens du voyage
le 02/05/2024 16:02:51



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2024-96 relative à l'accord cadre n.23057 : achat d'une solution de gestion de flotte mobile - Attribution

Date de transmission de l'acte : 02/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 02/05/2024

Numéro de l'acte : dec674 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240502-dec674-CC

Date de décision : 02/05/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
 - 1.1. Marchés publics
 - 1.1.1. Délibérations
 - 1.1.1.5. Autres